



LA TRIBUNE



Toujours Préoccupé!

Lors du **Tchat avec le DG** qui a eu lieu le *15 novembre dernier*, sous le pseudonyme **« préoccupé »**, un **collaborateur** a posé la question suivante :



« L'inflation officielle cumulée des années 2022 et 2023 est de 10% selon l'INSEE, rares sont les collaborateurs dont la rémunération a suivi l'inflation. Au contraire, nombreux sont les collaborateurs qui n'ont reçu que 2% d'augmentation cumulée sur ces deux années.

Que pouvez-vous dire aux collaborateurs concernés, qui restent très engagés dans leurs missions ? »

Le **DG** a pris la **petite fiche concoctée par les RH** afin d'étayer sa réponse, mais avant même de lire sa fiche, il s'est permis de « **contredire** » la question ! C'était pourtant la question **la plus likée de ce Tchat**, donc très légitime et la **réponse très attendue**.



Elle se tient en **3 points** : **RMPP**, **PPV** et **Intéressement**.



RMPP: C'est quoi?



Le DG l'a dit : la Rémunération Moyenne des Personnels en Place.







- ▶ Le DG n'a pas dit que cet indicateur ne concerne que 1614 personnes et qu'ils sont tous de droit privé.
- ► Le **DG** n'a pas dit non plus que cet indicateur prend en compte : la rémunération indiciaire, les **PVO** / prime variable modulable et l'intéressement.

Il y a donc environ 5000 personnes dont notamment tous les personnels de droit publics qui ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur !!!



PPV : Prime de Partage de la Valeur





Verbatim du DG : « **Pas pour tous les collègues**, ceux qui sont mieux rémunérés n'y ont pas eu droit, on a voulu que ça permette de **rétrécir l'écart de rémunération**, qui avait été versé en 2022 et en 2023, et peut-être qu'on y reviendra, **mais en 2024**, **on n'a pas versé**, **effectivement**, **de PPV**. »

Pour plus de précisions, rendez-vous sur notre publication intitulée Scandale sur la PPV.



Intéressement



Donc c'est deux fois dans l'argumentaire, alors si le **DG** veut aussi le payer deux fois, nous sommes preneurs.



En résumé, à une préoccupation sur l'augmentation de la rémunération individuelle de base pérenne par rapport à l'inflation (pérenne, elle aussi par définition), le DG a répondu à côté de la plaque avec une rémunération collective et variable (l'intéressement) et une prime ponctuelle (la PPV) mais il n'a évidemment rien dit sur l'augmentation de la valeur du point, ni sur l'enveloppe de points pour les privés ni sur la PFT pour les publics.



Voilà, circulez... enfin non, continuez à bosser et à rester très engagés dans vos missions et surtout, arrêtez de poser des questions super likées.



On se demande à quoi sert ce Tchat ???

Autrement dit, selon la formule consacrée :

« Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous dirais comment vous en passer ».

Pour la **CFE-CGC**, le juge de paix, c'est votre **fiche de paie**.

Comparez votre **brut annuel** d'une année sur l'autre et si vous n'avez pas autant que l'**inflation**, c'est que "**quelque chose n'a pas fonctionné"** comme l'a indiqué le **DG**.



La CFE-CGC, le syndicat qui défend votre pouvoir d'achat :





